

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2019675	Date d'inspection Le 08 novembre 2022	
Nom de l'établissement Pré-Maternelle La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 3953 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1C1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	01 déc. 2022	
Commentaires :			

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en avant-midi, aucun enfant n'est sur place. La prématernelle ne sera pas active avant le 21 novembre. Discussion avec l'éducatrice responsable à propos des activités planifiées. Je lui conseille si elle a besoin d'être guidée. Visite dans deux semaines afin de voir le groupe.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 novembre 2022

Date

original signé par
Sonia Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 novembre 2022

Date